

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 48
Nombre de délégués représentés 2

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion n° 221

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-88
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le seize septembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CAVAM, commune de Montmorency), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Olivier GIRAUD (Commune d'Écouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mme Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérald VERGET (Commune de Louvres), MM. Henri GUY et Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), M. Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), M. Dominique KUDLA et Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Claudine FLESSATI, déléguée de la commune de Goussainville.

Pouvoirs :

M. Christian ISARD, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency, donne pouvoir à M. Jean-Pierre DAUX, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency,
Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul.

<p style="text-align: center;">OBJET : Déconstruction du canal du Petit Rosne situé au Lieudit Le Parc Arnouville-Est à GARGES-LÈS- GONESSE (Opération n° 489) - Attribution du marché public</p>
--

Le comité syndical,

Après avoir entendu le rapport de M. Alain BOURGEOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59,

Vu l'arrêt de la cour de cassation du 19 juin 2015,

Délibération n° 2015-88

Objet : Déconstruction du canal du Petit Rosne situé au Lieudit Le Parc Arnouville-Est à GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° 489) - Attribution du marché public

Vu le projet de déconstruction du canal du Petit Rosne situé au Lieudit Le Parc Arnouville-Est à Garges-lès-Gonesse, comportant une tranche ferme et trois tranches conditionnelles,

Vu l'avis de publicité n° 15-115714 transmis le 27 juillet 2015 pour diffusion au BOAMP et sur le profil acheteur du SIAH, achatpublic.com,

Vu le résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2015,

Considérant au vu du classement des offres après application des critères de jugement des offres fixés dans les documents de la consultation et de la décision d'attribution du marché par la commission d'appel d'offres, que l'offre avec variante de la société SETHY est l'offre la mieux disante,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer le marché avec variante, de déconstruction du canal du Petit Rosne situé au Lieudit Le Parc Arnouville-Est à Garges-lès-Gonesse avec la société SETHY, dont le siège social est situé Parc d'activités de la Clef St Pierre Rond-Point de l'Épine des Champs, 78990 ÉLANCOURT pour un montant de 1 337 013,99 € HT,

- **Autorise** le président à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché,

- **Et précise** que les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.